



MAIRIE  
DE  
COUPIAC  
12550

☎ 05 65 99 77 38  
mairie.coupiac@orange.fr

## PROCES VERBAL Séance du 21/05/2024

**Etaient présents** : Jean-Claude SOUYRIS, Marcelle OSBORNE, Pascale BERGER, Martine VERACHTERT, Delphine ONCINO, Marcel DALICHOUX, Jean-Claude CONDOMINES, Nicole BATAILLET-HEULLY, Alain CAREL, Ginette CADAS.

**Absents excusés**: Elian SAYSSET ( pouvoir JC Condomines)

**Secrétaire de séance** : Martine VERACHTERT

### 1 - **Compte-rendu de la dernière réunion**

Le compte-rendu de la séance du vendredi 26 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité.

Mr Le maire expose le résumé concernant le budget municipal établi par le conseiller des décideurs locaux, Monsieur LARDEMER, qui en conclut que la situation financière de la commune reste fragile en raison des investissements lourds (maison de santé, école, etc...), mais une amélioration est à constater.

## Ordre du jour

**Délibération 1** : SIEDA : adhésion au groupement de commande achat énergie.

Reconduction à partir de 2026. Intérêt de l'adhésion au groupement de commande pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures ou de travaux en matière d'efficacité énergétique : des tarifs préférentiels. Tout en conservant le pouvoir décisionnel.

*Approbation à l'unanimité par le conseil municipal*

**Délibération 2** : SIEDA : transfert de la compétence « Eclairage public ».

Le SIEDA accompagne les communes depuis plus de 10 ans pour la réalisation des travaux d'investissement. Transfert de la commune au SIEDA de la compétence optionnelle des travaux et maintenance d'éclairage public et transfert de la compétence administrative dont l'intérêt est la récupération de la TVA par le SIEDA.

*Approbation à l'unanimité par le conseil municipal*

Remarque : doléances de certains administrés sur les nouveaux horaires d'éclairage.

**Délibération 3** : *approbation de validation et finalisation des décisions modificatives*

DM 1 budget assainissement : amortissement – DM 3 à 5 budget commune : titres annulés et compte de cession

*Approbation à l'unanimité par le conseil municipal*

**Délibération 4** : SMICA et RGPD : changement d'adresse mail, redevance sauvegarde, sécurisation mots de passe.

Nécessité de garantir la sécurité informatique de la mairie :

- Changement de boîte mail de la mairie « mairie@coupiacsudaveyron.fr »
- Création de mots de passe dits « robustes » en 14 caractères

Change d'offre « protection des données » avec le SMICA : choix d'un pack à 6€/mois pour l'adresse mail – 1€/mois/ gestionnaire mots de passe – 40,50 €/mois au lieu de 73.25 € pour l'offre pack « globale ».

*Approbation à l'unanimité par le conseil municipal*

**Délibération 5 :** Accord pour la vente de terrains communaux de la Soulette

Fixation du prix /m<sup>2</sup> : maintien à 15€/m<sup>2</sup> - Surface d'achat environ 3900 m<sup>2</sup>  
Nécessité de refaire le plan parcellaire par le géomètre.

*Approbation à l'unanimité par le conseil municipal*

**Délibération 6 :** MASNAUT

Autorisant la signature de la convention été 2024, petite restauration.

Montant de la redevance fixe d'occupation du domaine public fixée à 150 €/mois sur la période d'exploitation du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2024. Les frais de raccordement à l'électricité, de l'eau et le téléphone/internet sont à la charge des gérants.

*Approbation à l'unanimité par le conseil municipal*

**Point 1 :** Elections européennes du 9 juin 2024

Lieu de vote : salle du conseil bâtiment mairie

Elaboration du planning

**Point 2 :** Commission intercommunale HABITAT : désignation de 2 référents par commune (1 titulaire, 1 suppléant)

Objectif : répertorier les habitats vacants, sans maîtres, insalubres, indignes, en péril, abandonnés....

Mr Le Maire référent et Mme Osborne Marcelle suppléante

**Questions diverses :**

Biens vacants sans maître pour récupération d'impôts sur ces biens non déclarés

Crèche : suite à visite PMI : problèmes locaux pour un accueil supérieur à 1 jour

Promotion de la commune de COUPIAC dans le cadre de « Village d'Avenir » proposition de

Mr Le Maire pour vidéo Coupiac, coût estimé à 1440 €.

AFR : installation de la nouvelle directrice employée en CDI à temps partiel.

Résumé de la réunion des associations : bilan positif.

Réflexion pour organisation d'une foire aux livres en 2025.

Secrétaire

Mr Le Maire